

BLANCHARD Mélanie

« La Désobéissance Civile et la Protection de l'Environnement »

30 novembre 2022 à 13h30

Salle 234 – UFR droit, faculté de Nantes

Thèse préparée sous la direction de Raphaël ROMI, Professeur des Universités à Nantes Université.

Autres membres du jury :

- * **DURR Daniel, MCF émérite de l'Université Lyon 2 (rapporteur)**
- * **MICHELOT Agnès, Maître de conférences, Université de la Rochelle (rapporteur) en visioconférence**
- * **MONDIELLI Eric, Professeur des Universités, Nantes Université**

Mots clés : Désobéissance civile, Activisme Environnemental, Droit de l'Environnement, Écologie

Résumé :

Face aux insuffisances du droit, à l'incapacité ou au manque de volonté des États de prendre à bras le corps la protection de l'environnement, s'est développée, à compter des années 60-70, une nouvelle forme d'activisme environnemental radical fondant sa stratégie de protection de l'environnement sur la mise en œuvre d'actions directes. Se revendiquant de la tradition de la désobéissance civile, des individus, des organisations ou encore des collectifs hétérogènes : dont Greenpeace, la Environmental Life Force, la Hunt Saboteurs Association, Sea Shepherd ou encore Terre d'Abord (Earth First), basant, dans un premier temps leurs actions sur les philosophies de l'écologie profonde et de l'écologie sociale, entreprirent, au nom de leur conscience individuelle et de leur conscience écologique, de dénoncer les activités humaines portant atteinte à l'environnement et ainsi de protéger les espèces animales et végétales ainsi que les entités non vivantes tels les mers et les océans. Tirant notamment ses origines théoriques et philosophiques des écrits de David Thoreau, de Gandhi, de John Rawls ou encore de Hannah Arendt, la désobéissance civile devint pour ces militants écologistes, un outil par lequel, ils entendirent mettre en avant leurs revendications environnementales.

Les années 60-70 furent également marquées par une prise de conscience internationale de la nécessité de protéger l'environnement. Les années 70 constituèrent un tournant majeur car elles furent marquées par la consécration au niveau international, de nombreux principes, concepts et droits environnementaux. La consécration de ces nombreux droits, principes et concepts environnementaux changea la donne. En effet, si dans un premier temps, les désobéissants civils revendiquèrent leurs actions directes au nom des théories écologistes, par la suite, ils se nourrirent, s'approprièrent et se réapproprièrent ces droits, principes et concepts environnementaux et les intégrèrent à leurs discours revendicatifs. Ce faisant, les désobéissants civils entendirent participer directement, voire prendre en charge la protection de l'environnement en revendiquant une mise en œuvre civile et citoyenne du droit de l'environnement. Ces nouveaux droits, principes et concepts environnementaux ont servi, servent et serviront à n'en pas douter, de supports légaux à leurs revendications visant notamment à améliorer les modalités de mise en œuvre de la démocratie environnementale.



Soutenance de

Thèse